

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Une nouvelle qui serait fort grave si elle se confirme, vient d'être mise en circulation par un correspondant de la *Gazette de Cologne*. Il s'agit d'un projet qui aurait pour effet d'unir étroitement l'Allemagne du Nord à la principale puissance scandinave. A Berlin, comme à Stockholm, on travaillerait à préparer une union de famille entre les Hohenzollern et les Bernadotte.

Ce projet, auquel le roi Charles paraît s'intéresser vivement, s'effectuerait sans aucun doute sous les auspices de la Russie. Il s'agit d'un mariage entre la fille de Charles XV, Louise-Eugénie, avec le jeune prince Albert de Prusse. On sait que le roi Charles n'a pas d'héritiers mâles. Ainsi, la succession du trône passerait à son frère, le duc Oscar d'Ostrogothie.

Le séjour du roi Charles XV à Berlin, où il s'arrêtera en passant lors de son prochain voyage à Paris, paraît se rattacher à la conclusion du mariage projeté.

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, du 20 juin, confirme la nouvelle que le Danemark, à la suite de pourparlers engagés entre les cabinets de Copenhague et de Berlin, a refusé de donner des garanties pour la protection et la sécurité des nationaux allemands dans les parties du Slesvig septentrional qui doivent lui être rétrocédées.

La Prusse, dit la *Gazette*, avait demandé officiellement et formellement si le Danemark

voulait accorder quelque garantie dans cette affaire, et quelle garantie il voulait donner.

La *Gazette de la Croix* dément aussi de la façon la plus catégorique la nouvelle qu'un projet de désarmement général aurait été délibéré à Paris.

On écrit de Vienne, le 21 juin :

Le ministre de la justice a communiqué à la Chambre des députés une décision impériale, en date d'hier, qui accorde une amnistie complète à toutes les personnes condamnées pour délits politiques depuis le 15 mars 1848. Aux termes de cette décision, tous les employés qui, depuis cette époque jusqu'au 15 décembre 1866, date de la dernière amnistie impériale, se sont soustraits par un exil volontaire aux poursuites dont ils auraient pu être l'objet, reçoivent l'autorisation de rentrer dans librement dans leurs foyers, sans qu'une action légale puisse s'ensuivre contre eux.

Les lettres de Rome, du 20, disent que le pape tiendra un nouveau consistoire semi-public, le 26 juin, et qu'il y prononcera une allocution. Les évêques arrivés à Rome étaient déjà au nombre de 270. On en attend 25 des États-Unis. Le général Durando est reparti après une dernière conférence avec le cardinal Antonelli.

Les troubles sont terminés à Birmingham. Une dépêche en date de jeudi soir annonce au *Times* que l'émeute a cessé et que l'ordre est rétabli.

On écrit de New-York, le 12 juin, à la *Liberté* :

Aujourd'hui encore les nouvelles du Mexique doivent prendre le pas sur les discussions roulant sur des questions de politique intérieure. Ces nouvelles, dont quelques-unes sont d'apparence peu vraisemblable, peuvent se passer de commentaire. Je me borne donc à les résumer, telles qu'elles s'évalent, sous la forme de dépêches, sur de grandes feuilles de papier de soie, portant, les unes le timbre de la presse associée, les autres l'en-tête : « Télégramme spécial. »

Le télégramme spécial est en date de Queretaro, le 26 mai, et nous arrive de Galveston, dans le Texas, où il est arrivé le 10 courant. On y lit que c'est par la trahison du général Lopez — trahison qui aurait été payée à ce personnage quarante mille piastres — que les libéraux ont pu s'emparer de la ville. Maximilien, qui souffrait d'une dysenterie, était gardé à vue, avec les principaux prisonniers, dans une église située au centre de la place. Le général Mendez a été fusillé le matin du 19 mai.

Le général Escobedo, paraît-il, avait promulgué un décret par lequel il annonçait que tous les officiers qui se cacheraient pour éviter de se rendre dans les vingt-quatre heures seraient mis à mort. Le général Mendez ne s'est pas remis entre les mains des libéraux, et ceux-ci l'ont appréhendé au corps le 18 au soir. Le lendemain il est mort en brave.

Le colonel Maximo Campos, chef des gardes-du-corps de Maximilien, a partagé le sort de Mendez. Fait prisonnier aussitôt la reddition de Queretaro opérée, et au moment même où il essayait de s'enfuir en emportant quatre mille piastres, Campos a été fusillé.

Ces deux exécutions, pense-t-on, ont été les seules qui aient eu lieu. La dépêche de la presse associée, cependant, assure que *tous les officiers français manquent à l'appel*.

L'épouse du prince Solm-Solm, née Agnès Le Clerg, une dame américaine et proche parente du président Johnson, a fait, sans escorte, le voyage de Queretaro à San-Luis Potosi, pour demander à Juarez la vie de son mari et de l'empereur. Depuis son entrevue avec le chef libéral, on semble compter un peu plus sur la clémence du gouvernement de la république.

On craint que le général Miramon ne meure de sa blessure reçue le jour de la reddition de Queretaro. Quelques semaines avant cette reddition, lui, Miramon, avec Mejia, Mendez, Casfillo et quelques autres, ont décerné à l'empereur la croix de commandeur de l'Ordre Militaire du Mexique. La bravoure personnelle de Maximilien pendant la campagne de l'intérieur lui a valu cette distinction.

La dépêche de la presse associée, que vient de publier les journaux du matin, me semble d'origine assez suspecte. Elle contient une proclamation qu'aurait promulguée Maximilien. Ce *pronunciamento* se traduit *verbatim et litteratim* comme suit :

« Concitoyens ! maintenant que le courage et le patriotisme des troupes républicaines ont brisé mon sceptre dans cette place, qu'il m'a fallu défendre avec ténacité pour sauver ma cause et ma race ; après le siège meurtrier pendant la durée duquel les soldats impérialistes et républicains ont lutté de dévouement et d'héroïsme, je veux m'expliquer.

» Concitoyens, je suis venu au Mexique,

## FABLETTON.

27

## LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

On organisa un petit quadrille de famille et d'amis ; mais Stella et Coraly refusèrent d'y prendre place. Stella attendait l'invisible Macabre, pendant que Coraly regardait, de côté et d'autre, si elle ne verrait pas Théobald poindre à l'horizon. Le temps s'écoulait et Théobald ne paraissait pas. Faute de mieux, Coraly se retourna vers M. Despinos, pour prêter l'oreille aux absurdes fadeurs qu'il avait l'habitude de lui débiter.

Elle avait pour principe d'accepter l'encens dans l'encensoir de cuivre, quand elle ne trouvait pas d'encensoir d'or.

Malheureusement, malgré toute sa passion, M. Despinos, un peu alourdi par un dîner succulent, trouvait peu de choses à dire. Il prit le parti d'aller acheter un mirliton : il en médita les tendres et amoureuses devises serpentant autour d'un papier d'argent ; puis mettant les devises dans son esprit et cachant le mirliton dans sa poche, il revint près

de Coraly, et traduisit aisément en prose cette splendide poésie.

Mais tout-à-coup Coraly cessa de l'écouter ; elle tressaillit et ses yeux étincelèrent de colère.

Elle venait d'apercevoir Théobald, entouré de ses dignes amis et causant avec Bohéma.

Théobald, qui était beaucoup moins connu à Montmorency qu'à Enghien, et pensait que son oncle et la famille du colonel n'iraient pas à la fête, avait cru pouvoir se permettre d'y suivre Bohéma.

Cette reine de Bohême et ses compagnes formaient, avec Théobald, le pince-nez, le gilet sans reproche et le gant Jouvin, un cercle du demi-monde, dont on se détournait avec dédain.

Le pince-nez, à demi-renversé sur sa chaise, posait le bout de sa botte droite sur son genou gauche, et donnait, par sa contenance, un grand coup de pied aux convenances ; le gant Jouvin, assis à califourchon, causait sous le nez de Fanfreluche ; le gilet sans reproche et Cigarette, s'envoyaient des bouffées de fumée, comme deux locomotives qui se rencontrent ; Bohéma, coiffée de sa petite toque à plumes rouges, croquait des dragées que lui offrait Théobald. Elle trônait comme une reine de Mabilie et elle regardait fièrement tous ces jeunes gens de

bonne famille, qu'elle avait si bien fait descendre à son niveau.

Tout ce petit cercle bohémien parlait haut et riait d'un gros rire qui sonnait comme les cymbales des tréteaux. On déchirait à belles dents des bonshommes de pain d'épice et des camarades absentes ; on causait lansquenets, Mabilie, Maison-d'Or, petits soupers, boyards et milords ; on lançait avec une rare émulation les mots risqués et les anecdotes scabreuses, et c'était à qui donnerait le plus grand coup de ciseaux aux liensances, pour décoller de plus en plus la conversation.

Théobald, pour la première fois, se révolta de ce cynisme, au lieu d'en rire. Coraly avec ses mille délicatesses, lui faisait faire d'étranges réflexions, et commençait à l'éloigner de toute cette fange.

— En écoutant Bohéma, il sentit une telle impression de mépris et de dégoût, qu'il se leva brusquement et regarda s'il ne verrait pas autour de lui quelques gens du monde, pour les aborder : il était comme un homme qui se sent les mains sales, et cherche pour se laver un ruisseau d'eau limpide.

— Eh bien ! Théobald nous quitte avec un petit air pincé, dit Cigarette ; est-ce que, par hasard, il fait de la bégueulerie ?

— Je ne sais pas pourquoi, reprit Bohéma, je tiens tant à ce beau garçon-là ! il ne sera jamais aussi généreux que mon ancien lord... c'était là un homme d'or massif, qui me mettait des papillotes avec des billets de banque !

— C'était pour ça, dit Fanfreluche, que, dans ce temps-là, tu te coiffais toujours à l'anglaise.

— Dis donc, Bohéma, s'écria la polkeuse, tu me montreras la parure de rubis, et surtout la magnifique broche de diamants, qui te vient aussi, dit-on, de ce généreux lord.

En entendant parler de la broche de diamants, Bohéma fit une grimace, et répondit d'une manière évasive.

— Ma petite polkeuse, dit Fanfreluche, tu ne connais pas ton histoire d'Angleterre. La chronique d'un journal a raconté la chose dans le temps ; j'ai appris le passage par cœur. Le voici :

« La fameuse Bohéma a reçu, dit-on, d'un lord, une superbe parure de rubis. L'Anglais est marié, et milady, qui était instruite des relations illégitimes de son infidèle époux, eut connaissance du fastueux présent qu'il venait de faire ; aussitôt elle s'informa de l'adresse de Bohéma, et lui écrivit cette lettre, à laquelle elle joignit une broche de diamants :

non-seulement animé de la foi la plus vive dans la possibilité d'assurer le bonheur de tous, mais à l'appel et sous la protection de Napoléon III, empereur des Français.

(Ici des attaques contre Napoléon III, formulées dans un style qu'il nous est impossible de reproduire).

» Concitoyens ! voici mes dernières paroles. Je désire que mon sang régénère le Mexique, et que mon exemple serve à tous les princes imprudents et ambitieux. Puissiez-vous agir avec prudence et vérité, et ennoblir de vos vertus la cause politique du drapeau que vous défendez ! Puisse la Providence vous sauvegarder et vous rendre dignes de moi.

» MAXIMILIEN »

Outre cette proclamation, la dépêche contenait la nouvelle de la prochaine mise en accusation de l'empereur. Escobedo aurait ordonné au tribunal militaire de s'assembler le 29 mai. Maximilien a expédié par l'entremise du général Diaz un télégramme au ministre prussien à Mexico pour retenir comme défenseur Mariano Riva Publicio et le licencié Mantezzi de la Tarre.

Voici la liste officielle, d'après la dépêche déjà citée, des officiers capturés dans Queretaro : L'empereur Maximilien, les généraux Miguel Miramon, Thomas Mejia, Seveao del Castillo, Francisco, G. Casandra, Jose de Herrera, Lazada Feliciano, Jose Maria Mogano, Mariano Reis, Pantaleon Maret, Mariano Monterde, Jesus Maria Calvo, Pedro Valdez, Manuel Esobel et Silveso Ramirez, et dix-huit colonels, quinze lieutenants-colonels par brevet ; trente-six majors, cent quatorze capitaines, cent seize lieutenants, cent huit seconds lieutenants ; faisant un total de quatre cent trente sept officiers.

La pétition qu'on va lire a été adressée au Sénat :

» Messieurs les sénateurs,

» Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, est mort en Angleterre ; il repose sous la terre étrangère, loin de cette France qu'il a tant aimée ; il ne craignit pas, durant son règne, d'envoyer un de ses fils rechercher par delà l'équateur les restes de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>.

» Il serait digne du souverain qui préside actuellement aux destinées de la France de rendre à la dépouille de ce malheureux monarque une sépulture française. Nous demandons le retour des cendres de Louis-Philippe.

» Bien jeune encore, ce roi combattit pour la France et pour la République, à Jemmapes et à Valmy. Durant les dix-huit années que dura son règne, il assura à la France les bienfaits de la paix ; il administra la fortune publique avec une rigoureuse économie ; enfin ce fut lui qui fit de l'Algérie une terre française.

» Les temps où nous vivons sont trop éclairés

pour qu'il soit besoin d'attendre pour une œuvre de justice ou d'indulgence que son nom soit devenu légendaire.

» Si son règne ne réalisa pas toutes les promesses qu'il fit avant de prendre la couronne, si ce ne fut pas absolument la meilleure des républiques, le peuple n'oublie pas que c'est à son règne qu'il doit la loi sur l'instruction primaire et la loi sur les chemins vicinaux.

» Ces souvenirs protègent sa mémoire et justifient la pétition que nous avons l'honneur de vous soumettre.

» Veuillez agréer, Messieurs les sénateurs, l'assurance des sentiments avec lesquels nous nous disons vos très-obéissants serviteurs. »

Elle est signée par MM. Delattre, Léon Cléry, Jourdan, Arthur Hubbard, Lasne, tous avocats à la cour impériale. Le *Journal de Paris*, auquel nous empruntons le texte de la pétition précitée, ajoute qu'aucun de ces avocats n'appartient, par ses opinions, au groupe des anciens partis qu'on désigne d'ordinaire de la dénomination d'*orléaniste*.

Les journaux ont entretenu le public d'une querelle plus que vive qui a eu lieu récemment, à la gare du chemin de fer de Lyon, entre deux personnages que, par discrétion et réserve, on avait désignés simplement par les lettres X et Z. Mais aujourd'hui la presse entière s'occupe de ce débat et nomme les deux partenaires. Nous pouvons donc les nommer à notre tour et dire que l'un est M. Albert Duruy, fils de M. le ministre de l'instruction publique, l'autre M. Bravay, député du Gard. D'ailleurs, M. Bravay vient lui-même de s'adresser au *Figaro* pour rectifier certains détails inexacts publiés par cette feuille. Voici donc ce que nous lisons dans le *Figaro* :

Paris, le 18 juin 1867.

Monsieur,

Vous publiez dans le *Figaro* de ce jour, un récit détaillé de la scène regrettable qui s'est passée à la gare de Lyon, le 12 courant, entre l'un des fils de M. le ministre de l'instruction publique et moi.

Cette version est inexacte d'un bout à l'autre, et les deux lettres dont je vous envoie la copie rétablissent les faits dans toute leur vérité.

Je n'aurais rien à y ajouter, si je ne trouvais dans le récit que vous publiez des erreurs que ces lettres ne rectifient pas suffisamment, et qui montrent combien vous avez été mal informé.

Ce n'est pas M. Anatole que j'ai rencontré à la gare, mais M. Albert Duruy.

Ce n'est pas un de mes amis, mais un domestique, qui m'accompagnait.

Il n'est pas exact que M. Albert Duruy soit monté dans mon compartiment, il est monté dans un autre.

Il n'est pas descendu à la première station

puisque je l'ai rencontré à Dijon, avec sa valise.

M. Albert Duruy n'a pas attendu mon retour pour m'envoyer ses témoins. Mon secrétaire les a reçus, en mon absence, le surlendemain de mon départ.

Les autres erreurs contenues dans votre récit sont rectifiées par deux lettres échangées entre M. Duruy et moi.

J'ignore, Monsieur, à quelle source vous avez puisé vos renseignements, et la figure endolorie de M. Albert Duruy ne prouve rien contre moi ; mais dans une question aussi délicate, qui ne peut qu'être aggravée par la publicité, il eût été juste, avant de publier une version aussi malveillante pour moi, de connaître la mienne.

J'attends de votre impartialité l'insertion de la présente lettre et de celles qui l'accompagnent, dans votre prochain numéro.

Agréer, etc.

F. BRAVAY.

Vendredi, 14 juin.

Monsieur,

Après l'agression inqualifiable dont j'ai été l'objet de votre part à la gare de Lyon, mercredi, 12 juin, je montai dans le même train que vous pour profiter du premier temps d'arrêt et vous demander la satisfaction à laquelle j'avais droit. Cette satisfaction, vous me l'avez refusée d'une façon positive.

Votre silence me faisant penser que vous persistez dans votre refus de me donner réparation par les armes, je vous prévins que si vous demeurez dans les mêmes dispositions, je vais être obligé de m'adresser aux tribunaux.

J'ai l'honneur de vous saluer,

ALBERT DURUY.

P.S. — Je charge deux de mes amis de vous remettre cette lettre en mains propres et de s'assurer de vos dernières intentions.

Paris, le 18 juin 1867.

Monsieur,

Arrivé hier seulement à Paris, je trouve votre lettre. Je m'étonne que vous ayez chargé, dès le 14, deux de vos amis de me la remettre en mains propres, ainsi que vous l'écrivez : vous saviez parfaitement, puisque je vous l'avais dit, que je ne pouvais être encore de retour.

Les propos qui me sont rapportés de toutes parts me font supposer que vous n'avez pas eu la sagesse de vous taire, et la lettre dans laquelle vous vous posez en victime me met dans la nécessité de rétablir les faits dans toute leur sincérité.

Je me trouvais, le 12, au soir, dans la gare de Paris à Lyon, muni de mon billet, et je donnais une signature à mon frère, quand mon domestique me prévint qu'on faisait le

signal du départ. J'accourus, le train partait et je trouvai le chef de gare causant avec vous. Je lui fis immédiatement remarquer que le signal avait été donné une minute avant l'heure réglementaire. J'étais très-contrarié, un peu ému, et par conséquent peut-être ai-je mis trop de vivacité dans mon attitude et mon langage.

Sauf à me plaindre à qui de droit, je demandai au chef de gare, en me nommant, de faire mettre à ma disposition et à mes frais une locomotive.

Sur cette demande, vous vous mîtes à rire et à hausser les épaules ; je vous demandai la raison d'une contenance qui me blessait ; ce fut alors que, persistant à vous immiscer dans un débat auquel vous deviez rester étranger, vous vous êtes écrié :

— Ah ! M. Bravay, député ! On sait ce que c'est ! — On connaît son histoire ! elle est jolie !

Tout homme de cœur comprendra que je ne pus comprimer alors un mouvement d'indignation, et je vous donnai un soufflet.

Vous vous êtes alors écrié, et ce fut pour moi une révélation : « Je vous demande raison : Je suis M. Albert Duruy, fils du ministre. »

« — J'en suis fâché pour Monsieur votre père, vous répliquai-je, et aussitôt mon retour à Paris, je me mettrai à votre disposition ; si le faut, même, je ne partirai pas. »

Deux minutes se passèrent, pendant lesquelles vous continuâtes à m'injurier, et j'allais me retirer, quand vous vous êtes précipité sur moi et m'avez frappé.

Mon domestique intervint ; il repousse votre agression comme il convenait de le faire. Si vous en portez la marque, j'en suis désolé, mais c'est vous qui l'avez voulu.

Je vous retrouvai à Dijon, dans la gare, comme à Paris, et là vous m'avez demandé satisfaction ; le lieu était bien mal choisi ; je vous ai cependant répondu que je serais à Paris sous quelques jours, mais que si, à un moment donné, je m'étais mis à votre disposition, il n'en pouvait être ainsi quand vous aviez voulu vous donner une revanche indigne d'un galant homme, et après que je vous avais offert satisfaction.

En présence de ces faits dont l'exactitude serait prouvée, si vous la contestiez, je m'étonne que vous renversiez les rôles et cherchiez à faire de moi un provocateur.

Mon âge et ma position m'interdisent d'accepter, vis-à-vis de vous, un rôle aussi contraire à la vérité.

Vous me demandez une réparation par les armes ou devant les tribunaux, vous les aurez toutes les deux, mais, comme j'ai d'excellentes raisons pour redouter bien plus la calomnie que le combat, vous trouverez bon que je ne vous suive sur le terrain qu'au sortir de l'audience, c'est-à-dire lorsqu'une enquête judiciaire

« Mademoiselle,

» Quand on perd un objet précieux, on a l'habitude de promettre une récompense honnête à celui qui le rapportera. Moi, Mademoiselle, j'ai perdu un mari qui n'a aucune espèce de valeur, et que vous avez eu la gracieuseté de me dérober. Je vous envoie une récompense honnête, pour vous remercier de me l'avoir pris, mais à condition que vous ne me le rendrez pas. »

On se mit à rire à gorge déployée. Bohéma haussa les épaules, mais ne trouvant rien à répondre à Fanfreluche, elle demanda un panatella à Cigarette, et se mit à fumer, pour se donner une contenance.

Il était alors neuf heures et demie ; Macabre n'était pas arrivé, et Stella semblait toute triste de renoncer à son conte de revenant. Coraly, au contraire, était radieuse : Théobald l'avait aperçue ; il n'osait pas l'aborder en quittant Bohéma, mais il s'était du moins rapproché d'elle, et la regardait à la dérobée, avec bonheur et admiration.

L'orchestre venait de s'arrêter : les quadrilles tumultueux de la foule et le petit quadrille particulier, formé à l'écart par les amis du colonel et de M. de Valleran, venaient de finir en même temps. Faustin reconduisit Yolande, qui reprit sa place entre Stella et Coraly.

Un instant après, Yolande dit à Coraly :

— Oh ! voyez donc cette dame qui nous regarde avec tant d'attention ! Elle a quelque chose d'étrange et même de méchant : son regard est d'une hardiesse !...

Coraly tourna la tête vers la personne que la jeune fille lui désignait, et elle eut un sourire de triomphe. Elle avait reconnu Bohéma qui venait de s'avancer avec ses compagnes.

Bohéma avait surpris les regards d'admiration de Théobald ; en le voyant absorbé dans la contemplation de Coraly, elle avait aisément deviné une rivale, elle s'était arrêtée indignée, et lançait à la jeune femme une fusillade de regards. Elle ne prétendait pas qu'une grande dame l'emportât sur elle, et elle tenait à soutenir l'honneur, ou plutôt le déshonneur du demi-monde.

Tout-à-coup un grand cri retentit. Mme Ramichat venait d'apercevoir Bohéma, de s'élaner vers elle et de s'écrier, comme une mère du théâtre de la Gaité, qui retrouve un enfant perdu :

— Ma fille !... c'est ma fille !

Au lieu de répondre, suivant la tradition des mélodrames : « Ma mère ! c'est ma mère ! merci, mon Dieu ! » Bohéma fit une affreuse grimace, et se tint entre les dents ce langage peu filial :

— En voilà du guignon de retrouver devant le monde ma bonne femme de mère ! J'ai bien envie de décamper.

Et, au lieu d'ouvrir les bras, elle tourna les talons. Mais Mme Ramichat la saisit par un pan de sa robe ; puis, avec cette expansion des gens du peuple, qui ne mettent jamais la sourdine, et publient leurs secrets devant tout le monde, avec la grande pédale, elle s'écria :

— Ah ! drôlesse ! Je te retrouve avec un frou-frou de robe de soie ! Qu'as-tu fait de ta réputation et de ton honnête robe d'indienne ? C'est pour avoir toutes ces belles toilettes que tu as quitté la loge maternelle. Ah ! le locataire du 4<sup>e</sup> au dessus de l'entre-sol, au fond de la cour, me le disait bien : « Quelque jour, Madame Ramichat, vous rencontrerez votre libiboé avec des panaches : quand une jeune femme jette son bonnet par-dessus les moulins, c'est toujours pour mettre un chapeau. »

On éloignait les jeunes filles, M. de Valleran entraînait Yolande, tandis que la foule, accourant comme à une parade, faisait cercle autour de la mère et de la fille.

Bohéma, malgré son aplomb, était au supplice ; elle faisait mille efforts pour imposer silence à sa respectable mère. Assurément, elle n'avait pas la pré-

tention, comme une femme du monde, d'être née dans un berceau aux rideaux de mousseline brodée ; mais elle était profondément humiliée qu'on vint ainsi brutalement lui rappeler sa loge natale... et cet affront lui était fait publiquement !

C'était devant Théobald, l'amant aux gants jaunes, qui était à peu de distance et voyait tout ce qui se passait ; c'était devant Coraly, la belle dame au sourire dédaigneux, qu'on venait ainsi la ridiculiser ! C'était au milieu de sa splendeur, en face de sa robe de taffetas et de son chapeau à plumes, que Mme Ramichat, à l'imitation de l'esclave descendant du triomphateur romain : « Souviens-toi que tu es un homme, » venait lui dire brutalement :

« Souviens-toi que tu es la fille d'une portière. »

Coraly était dans le ravissement ; si elle eût été elle eût embrassé Mme Ramichat, malgré son bonnet impossible, aux rubans jaunes et rouges, qu'elle mettait les dimanches et appelait le triomphant.

Quant à Théobald, il voyait tomber complètement l'espèce de prestige qui avait pu un instant entourer Bohéma. Une enchantresse, fille d'une femme qui portait de pareils rubans jaunes et parlait un langage si pittoresque, perdait tout son pouvoir sur lui. Il se dit qu'un homme qui aime les chevaux de race, doit aimer aussi les femmes de race, et il se

cière aura établi jusqu'à l'évidence les torts de chacun.

J'ai l'honneur de vous saluer,

François BRAYAT.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le Journal de Paris donne ces trois nouvelles :

Départ de l'Impératrice et du Prince Impérial pour Biarritz à la mi-juillet ;

Arrivée, avant ce départ, de la comtesse de Montijo, accompagnée du comte et de la comtesse de Nava de Tajs ;

Arrivée, demain samedi, de la reine Victoria, mais gardant le plus stricte incognito.

— On lit dans l'*Etendard* :

Plusieurs journaux étrangers ont annoncé que l'empereur Napoléon devait se rendre à Berlin au mois d'octobre prochain, à la suite d'une invitation que lui aurait adressée le roi Guillaume.

Cette nouvelle est complètement inexacte.

— La reine d'Espagne, s'il faut en croire les on dit, aurait retardé son voyage en France jusqu'au mois de septembre.

— D'après les derniers renseignements, le sultan arrivera le 30 juin, veille du jour fixé pour la distribution des récompenses au palais de l'Industrie des Champs-Élysées. Le gouvernement veut donner à la réception du sultan une solennité éclatante.

On fait venir de Versailles tous les vieux carrosses remis au musée de Trianon, et qui remontent à Louis XIV.

Ces voitures sont dorées sur toutes les coutures ; les harnais sont en maroquin rouge. Il y aura deux attelages à huit chevaux : l'un pour le sultan, et l'autre pour l'Empereur.

Ces deux voitures seront précédées chacune par six piqueurs en grande tenue de gala ; elles seront suivies de six autres voitures à six chevaux pour les princes des familles impériales d'Orient et d'Occident. Chacune de ces voitures sera précédée de quatre piqueurs seulement. Le cortège partira des Tuileries au milieu d'une haie de troupes. L'escadron des cent-gardes formera l'escorte.

— Une dépêche de Constantinople mande, le 21 juin :

Le sultan est parti aujourd'hui vendredi. Sa Majesté sera mercredi matin à Naples, et, le 28 de ce mois, à Toulon.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche partiront pour Paris le 15 juillet, dit le *Mémorial diplomatique*. D'ici là ils doivent se reposer à Ischl des fatigues du couronnement. Malgré les soins que réclame sa santé, l'impératrice est fermement résolue à accompagner à Paris son auguste époux.

Il souvient que Coraly avait une mère élégante et distinguée comme elle.

Bohéma rougissait sous son rouge, et cherchait vainement à s'échapper ; mais la foule, qui grossissait autour d'elle, l'enfermait dans son cercle et s'amusa de ce spectacle.

— En voilà assez, dit Bohéma à sa respectable mère, si vous voulez causer, venez plus loin.

— Non, répondit Mme Ramichat, je veux t'humilier devant ces belles dames ! mon cœur de mère a trop souffert quand tu m'as quittée, même que j'ai été errer sur les rives de la Seine, dans l'intention de faire une *nayade*.

— Elle n'en a pas le physique, reprit un des assistants.

— Elle nous ennuie, ta mère ! dit tout bas Cigarette à Bohéma ; donne-lui un cigare à fumer et que ça finisse !

Les éclats de rire continuaient, et l'on entourait toujours l'éloquente portière. Mais heureusement pour Bohéma, de grandes lueurs rougeâtres illuminant tout-à-coup les châtaigniers, firent courir la foule d'un autre côté. C'était l'embrasement général de la forêt, annoncé dans le programme de la fête.

Annaïs SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

— M. de Bismark a obtenu un congé du roi, et est parti pour la Poméranie.

— Le général Garibaldi, dont la santé est délicate, habite toujours les environs de Florence, et ne songe nullement à quitter sa station d'été.

— La commission spéciale d'Irlande vient de condamner le fenian Stephen-Joseph Meany, à quinze ans de travaux forcés. Meany a protesté contre la sentence, et a mis en avant sa qualité de citoyen américain.

— On s'occupe beaucoup, à New-York, dit la *Presse*, du départ pour la France d'un radeau de sauvetage d'un modèle extrêmement exigü, et qui est monté par trois hommes seulement. Jusqu'au dernier moment, on avait douté de la réalisation de ce projet, dont la hardiesse égale les actes les plus téméraires qui aient été accomplis sur l'Océan.

Le *Non-Pareil*, c'est le nom du radeau en question, a pris la mer le 4 juin, devant un immense concours de spectateurs. Cette embarcation mesure 25 pieds sur 12 ; son tirant d'eau est de 6 pouces, et elle est grée de cinq voiles de fortune. Sa pesanteur spécifique est excessivement minime. Le *Non-Pareil* a été construit avec des cylindres de toile goudronnée, gonflés au soufflet, et reliés entre eux par une charpente très-légère, dans laquelle on a ménagé la place de quatre mâts.

Le modèle Perry, sur lequel a été édifié le *Non-Pareil*, a été adopté comme bateau de sauvetage par *Pacific-Mail-Steamship-Company*, et deux réductions de ce genre de *life boats* figurent à l'Exposition universelle.

Les trois marins qui montent le *Non-Pareil* ont manifesté une grande confiance dans la réussite de leur voyage, et beaucoup de personnes compétentes en matière de navigation s'accordent à partager leur manière de voir. Ce sont des hommes déjà âgés, courageux, pleins d'expérience, et qui n'ont pas hésité à s'exposer à tous les périls pour démontrer les avantages de leur invention. Leur projet est de toucher à Southampton et au Havre pour se rendre de là en Prusse et en Russie.

— Le *Sport* donne, de visu, le portrait suivant de Juárez :

« Soixante ans, taille moyenne, constitution robuste, propension à l'embonpoint, la peau cuivrée d'un Indien, et, comme tous les types de cette race, le front bas et déprimé, les joues saillantes, le nez large et incliné, les yeux petits, noirs et vifs, les cheveux noirs et grisonnants, la voix douce, sonore et mélancolique.

» A l'instar du président Lincoln, il se plaît à émailler la conversation d'anecdotes et de jeux de mots d'un goût plus qu'équivoque. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, sur les dix heures, un incendie s'est déclaré rue des Payens, dans une maison occupée par M<sup>me</sup> Balothé, sage-femme. Grâce à la promptitude des secours, le feu n'a pas pu prendre un grand développement. A onze heures et demie, il était complètement éteint.

Une pompe et un poste de pompiers sont restés toute la nuit dans la maison pour surveiller le foyer de l'incendie.

La perte est peu considérable. On ignore encore la cause de ce sinistre.

La Fête-Dieu a été célébrée dans notre ville avec un éclat inaccoutumé. La procession a fait cette année son plus grand parcours ; elle s'est rendue à l'église de Nantilly et a traversé une grande partie de la ville.

Derrière le Saint-Sacrement, s'étaient réunies toutes les autorités de notre ville : M. le Sous-Préfet ; M. Chedeau, adjoint au maire ; M. le colonel de l'Ecole de cavalerie et tout le corps d'état-major, puis les fonctionnaires des diverses administrations.

M. le général, qui n'a pu se réunir au cortège, a fait, comme toujours, escorter la pro-

cession par un piquet de l'Ecole et a également procuré la musique qui a exécuté pendant la marche ses plus beaux morceaux.

Toutes les rues étaient admirablement décorées ; plusieurs reposoirs ont été élevés sur le parcours, tous rivalisaient de fraîcheur et de bon goût. Ils étaient au nombre de quatre. Le premier rue du Temple, puis rue du Portail-Louis, sur la place de la Bilange et sur la place du Marché-Noir.

Cette noble émulation a gagné les paroisses environnantes. Saint-Lambert-des-Levées s'est également distingué. Un magnifique reposoir, élevé au carrefour de la Croix-Verte, a attiré toute la journée nombre de visiteurs.

Un triste accident est arrivé, dimanche soir, au Chapeau. Au moment du passage du train, un cheval, attelé à une voiture, effrayé par la locomotive, s'est jeté de côté et s'est emporté. Bientôt la voiture a été renversée, et les personnes qu'elle contenait ont reçu de nombreuses blessures. M<sup>me</sup> Guillon a eu la jambe cassée, M. P. Jeuniette a reçu de fortes contusions ; M<sup>me</sup> Jeuniette a également été contusionnée assez gravement. Deux autres personnes qui se trouvaient dans la même voiture en ont été quittes pour la peur.

L'administration des postes a transféré hier ses bureaux dans le nouvel hôtel que vient de faire construire la ville.

Le barrage en planches qui entourait la construction a été enlevé hier. La percée de la rue Beaurepaire produit un effet magnifique. Il n'y a plus que l'hôtel de la Promenade qui choque la vue. Il ne pourra rester debout longtemps.

Ont envoyé des Adresses à l'Empereur, les Conseils municipaux des communes de : Meigné, Denezé, Saint-Macaire.

M. Victor Chatel, qui habite le Calvados, fait connaître le moyen suivant pour la destruction des limaces :

« Toutes les personnes qui s'occupent d'agriculture et d'horticulture constatent cette année, sur tous les points de la France, l'immense multiplication des limaces (dites loches ou buottes). Divers moyens ont été conseillés et employés pour les détruire ; mais si quelques-uns peuvent être appliqués avec succès dans les petites cultures, ils ne le sont guère dans la grande culture agricole ou maraîchère.

» Je viens conseiller l'emploi d'un moyen très-pratique, très-rationnel et très-économique.

» Il s'agit tout simplement de semer, non pas le jour, comme on le fait à tort, mais la nuit, c'est-à-dire lorsque les limaces seront sorties de terre ou de leurs autres retraites, de la chaux en poudre sur toute l'étendue des surfaces cultivées. En renouvelant, à quelques jours d'intervalle, une ou deux fois cette opération, pendant la nuit, surtout lorsque la terre est humide, on détruit en grande partie les limaces de toute espèce.

» En temps de sécheresse, on peut, dans les jardins, provoquer la sortie de ces insectes par des arrosages donnés le soir. La chaux, en tombant sur les limaces qui se trouvent, la nuit, à la surface du sol sur les jeunes plantes, les détruit infailliblement.

» Quant aux semis de pois, fèves, haricots, etc., on peut aussi les préserver des attaques des divers insectes ou des petits animaux rongeurs qui les attaquent ou même les détruisent avant la levée des plantes, en faisant tremper dès la veille les semences dans de l'eau de suie. »

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions de l'article 15, titre V, du règlement de police relatif à l'arrosage de la voie publique, pendant la saison d'été.

Les propriétaires ou principaux locataires devront donc arroser le pavé devant leurs

maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, tous les jours, à neuf heures du matin et à cinq heures du soir.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 juin 1867.

Le Maire, CHEDEAU, adj<sup>t</sup>.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées :

1<sup>o</sup> Par douzièmes, payables chaque mois ;

2<sup>o</sup> Par deux paiements égaux, en mars et septembre ;

3<sup>o</sup> Par un seul paiement, au quinze juin.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement, de se libérer immédiatement.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le *Constitutionnel*, suivant des renseignements qu'il a tout lieu de croire exacts, dit que Maximilien va s'embarquer ou s'est déjà embarqué pour l'Europe.

Constantinople, 22 juin. — Pendant l'absence du sultan, Aali-Pacha prendra le titre de gouverneur de l'empire.

On mande de l'île de Candie qu'Omer-Pacha s'est emparé de Lassathi (*sic*). Les insurgés sont concentrés sur la côte occidentale de l'île.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

COMMENT SE FONT LES JOURNAUX ILLUSTRÉS.

Parmi nos journaux dits *illustrés*, il en est quelques-uns qui, abusant du mot, sans souci de la chose, se contentent de puiser une partie de leurs gravures dans des collections d'anciens bois de toute provenance. — Il en est d'autres qui ont plus de respect du public et d'eux-mêmes ; de tels procédés ne les satisfont pas, et on les voit accomplir à chaque livraison nouvelle des prodiges d'activité et d'exécution.

Quelques renseignements puisés à bonne source nous permettent de donner à ce sujet des détails curieux :

On s'est étonné à bon droit de trouver dans l'*Illustration*, le 8 juin, un très-important et très-fidèle dessin de la *Grande revue passée la veille, le 6, à Longchamps, en l'honneur de LL. MM. le czar et le roi de Prusse*. Voici la solution de ce problème, qui semble au premier abord insoluble.

Le bois qui a servi à représenter la Grande Revue passée à Longchamps mesure une surface de 0<sup>m</sup>48 sur 0<sup>m</sup>32. La gravure d'un bois de cette dimension exigerait trois mois de travail pour un seul ouvrier travaillant dix heures par jour. Ce bois a été préparé de telle sorte qu'il a pu être divisé en 48 morceaux se rejoignant exactement au moyen de vis, d'écroûs et de tringles qui le traversent dans son épaisseur. Chacun de ces 48 morceaux a été confié à deux ouvriers graveurs qui l'ont buriné, l'un pendant dix heures de jour, l'autre pendant dix heures de nuit ; et c'est ainsi qu'on a obtenu en vingt-quatre heures, de 96 ouvriers, le travail d'un seul ouvrier pendant trois mois.

Dans un journal qui dispose de telles ressources, l'Exposition universelle de 1867 devait occuper et occupe une place considérable.

Pendant les huit mois qui ont précédé le 1<sup>er</sup> avril 1867, les travaux en cours d'exécution, les aménagements intérieurs dont les dispositions étaient officiellement arrêtées, lui ont fourni la matière de nombreux articles ; l'*Illustration* a publié en outre plus de vingt gravures, dont les dessins ont été relevés d'après les données les plus exactes, — et non, comme l'ont fait la plupart des publications qui se disent illustrées, d'après les errements d'une imagination fantaisiste. Dans l'*Illustration*, en effet, point de gravures déjà publiées ailleurs ou d'une *actualité douteuse* ; point de ces fêtes à l'Hôtel-de-Ville où l'on reconnaît au

premier plan la reine Victoria au bras du prince Albert; point de rajustages d'anciens bois gravés, destinés à représenter l'arrivée du czar au palais des Tuileries, et dans lesquels une large solution de continuité horizontale signale la supercherie aux yeux les moins exercés.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 1867, l'Illustration, aidée dans ses efforts par la bienveillante sollicitude de la Commission impériale, a publié successivement d'excellents travaux et de nombreux dessins sur les sujets les plus remarquables, choisis dans les principales classes réglementaires.

Les dessins, au nombre d'environ quarante, qui ont accompagné ces diverses séries d'articles, sont signés de MM. A. Anastasi, P. Blanchard, Bertall, J. Devaux, Ch. Fichot, Janet Lange, Lamy, Mouilleron, Pauquet, Provost, Worms, etc., etc. — Citer ces noms, c'est faire en même temps l'éloge du fini artistique, de l'habileté et de l'exactitude des compositions. Une fois réunis, ces documents présenteront le tableau le plus pittoresque, le plus impartial, et à la fois le plus complet de cette grande croisade pacifique à la conquête du progrès.

L'Illustration, journal universel, tient, on le voit, à conserver le rang honorable où l'ont placée depuis 1845 la bienveillance et le goût éclairé du public. D'ailleurs, vingt-quatre années d'existence et de progrès assidus, sont des titres qui répondent de son passé et qui l'obligent pour l'avenir. — Dans ses plus prochaines livraisons, l'Illustration publiera :

La suite du compte-rendu de l'Exposition universelle, qui comprend des articles spéciaux signés de MM. AMÉDÉE ACHARD, P.-A. REMY, F. MOIGNO, PIERRE PAGET, HENRI COZIC, etc.

Des études et des travaux littéraires par MM. JULES JANIN, ARMAND DE PONTMARTIN, XAVIER AUBRYET, CH. JOLIET, JULES CAUVAIN, ÉMILE ZOLA, etc.; enfin, la succession ininterrompue d'articles et de dessins d'actualité, histoire vivante et pittoresque du monde contemporain, que ses correspondants habituels lui adressent au jour le jour, de tous les points de l'ancien et du nouveau continent.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'eau de Cythère dont toute la presse s'est tant occupée dernièrement sera livrée au commerce le 25 juin.

Voici quelques renseignements sur ce produit :

L'eau de Cythère, fruit de longs travaux d'un de nos chimistes les plus distingués, est claire et limpide comme l'eau la plus pure; elle rend aux cheveux blancs ou gris la matière colorante qui leur fait défaut et les ramène à leur couleur primitive, sans les teindre et sans tacher la peau, résultat qu'on n'obtient avec aucun autre produit. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est que la nuance obtenue (après 8 ou 10 frictions), on peut se laver, se pomader et l'œil le plus exercé ne sait distinguer si la nuance est naturelle ou artificielle.

Siège social, 151, rue Montmartre, Paris.

— 10 fr. le flacon. Ecrire franco à M. L. HENRY et C<sup>ie</sup>. (552)

QUAI DE LIMOGES.

EXHIBITION D'UN TERRIBLE LION

Du désert de Sahara (Afrique).

Pris depuis trois mois et débarqué en France depuis deux mois seulement; le seul et unique, dans toute sa férocité, qui jusqu'à ce jour ait paru en public.

Ce lion, d'après les naturalistes, est âgé de 4 à 5 ans; il porte 3 mètres de longueur sur 1 mètre 35 centimètres de hauteur; une figure des plus majestueuses, ornée d'une crinière des plus belles et des plus abondantes. Ce terrible animal est vu dans sa cage dans toute sa férocité tel qu'il vivait dans le désert avant sa captivité. C'est le premier lion qui fut pris dans le piège dont Jules GERARD, le tueur de lions, est l'inventeur. Ce piège a été posé par M. Chassin et M. Bonbonnel.

Qu'on ne juge pas des lions vivant à l'état sauvage, par les lions dégénérés que l'on voit dans les ménageries. Ces derniers ont été pris à la mamelle et élevés comme des lapins de choux, privés du lait de la mère, de la vie du grand air, de la liberté, et enfin d'une nourriture saine et abondante; de là ces formes mesquines et grêles, ce regard malheureux, cette maigreur maladive et cette crinière absente, qui leur donnent un faux air de caniche et les feraient renier de leurs pareils, vivant à l'état de nature.

Cet énorme lion est visible tous les jours, de neuf heures du matin à dix heures du soir.

Repas du lion, tous les soirs, à 8 heures; tous les jeudis, de trois à quatre heures, il sera donné des volailles vivantes au lion.

Marché de Saumur du 22 Juin.

Froment (l'h. 77 k.)	23 65	Paille de ratelier	40 35
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	22 73	(hors barrière)	—
Seigle	16 —	Paille de litière, id.	—
Orge	12 —	Foin	52 60
Avoine (entrée)	11 50	Luzerne (les 750 k)	50 30
Fèves	—	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	23 —	— de trefle (70 k)	100 —
— rouges	22 —	— de luzerne	90 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	25 —
Huile de noix 50 k.	70 —	— de chenevis	24 —
— de chenevis	43 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50 à 60
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 <sup>re</sup> id.	38 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	38 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	36 à 40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1866.		28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.		50 à 60
Champigny, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1866.		» à »
Varrains, 1866.		50 à 60
Bourgueil, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigny 1866.		46 à 52
Chinon, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	46 à 52
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

A Bagneux, rue des Pauvres; MAISON, à Saumur, place du Chardonnet, n° 6; MAISON, rue du Poits-Tribouillet, occupée par la Société du Fort;

TERRAINS propres à bâtir, rue de Bordeaux. S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire. (555)

Etude de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MAISON

De M<sup>me</sup> veuve Milon, située à Saumur, à l'angle de la rue de la Guenledu Loup et de la place de l'église de Nantilly. Cette maison, actuellement occupée par M<sup>me</sup> veuve Bonnin, se compose de trois chambres et une cuisine au rez-de-chaussée, une chambre et un cabinet au premier et au second étage, greniers, trois caves, petite cour et grand jardin.

A VENDRE

OU A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située à Beaulieu, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, rue d'Orléans, n° 15, à Saumur. (550)

A VENDRE

UN CAMION

Suspendu sur ressorts.

S'adresser à M. FORGE fils. (540)

COUPES D'HERBE

A VENDRE

S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (551)

A LOUER

UNE MAISON

AVEC VASTES MAGASINS,

Située quai de Limoges.

S'adresser à M. FORGE fils. (541)



COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Autorisée par ordonnances des 1<sup>er</sup> septembre 1819, 6 avril 1848 et 15 janvier 1858.

Extrait du *Moniteur universel*, du 3 mai 1867.

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu, le 2 mai courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à sept milliards six cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent trois mille cent dix-huit francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-un Assurés, pour dommages d'incendie, la somme de quatre-vingt-dix-neuf millions vingt mille quatre cent onze francs cinquante-un centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 31 décembre 1866, était de trois millions cinq cent quarante-sept mille neuf cent quarante-deux francs cinquante-huit centimes.

Savoir :

Primes réservées pour les risques courants, ci..... 1,547,942 58 } 3,547,942 58  
Réserve sociale..... 2,000,000 »

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1867 et années suivantes, dont le montant s'élève à trente-deux millions de francs.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du second semestre 1866, qui leur ont été soumis dans cette séance.

La COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie tous les bâtiments et autres immeubles susceptibles d'être détruits par le feu, les fabriques et usines, les mobiliers, les marchandises, les denrées, les bestiaux et les récoltes.

Elle affranchit les locataires de la responsabilité résultant des articles 1753 et 1734 du Code Napoléon. — Elle assure aussi le recours des voisins (art. 1382, 1383 du Code Napoléon), et le recours des locataires contre leurs propriétaires (art. 1586 et 1721 du Code Napoléon).

Elle garantit aussi, moyennant une prime et des conditions spéciales, les dégâts résultant de l'explosion de la poudre, de l'explosion du gaz servant à l'éclairage et de l'explosion des appareils à vapeur.

Les comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, agent général de la Compagnie, à Saumur, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances, et, au besoin, à M. DUFOUR, huissier, sous-agent de ladite compagnie, à Saumur. (554)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Comédie, en face du Square.

Cette maison a été occupée par M. Lépine, marchand grainetier.

S'adresser à M. THIÉRCÉLIN, négociant, à Saumur, rue Beaurepaire.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue de la Grise, et présentement occupée par M. de la Martinière.

S'adresser à M<sup>me</sup> DE LA MARTINIÈRE, rue Pavée, ou à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire. (295)

MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT

Rues Beaurepaire et de la Fidélité, Anciennement occupée par MM. Salomon et Neveux.

S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (329)

AVIS

MM. les propriétaires sont prévenus que l'on vend de la chaux blanche des Tuffeaux, pour de la chaux hydraulique de Doué. (332)

UNE DAME de 55 ans DEMANDE UN EMPLOI pour le commerce, la comptabilité ou toute autre occupation. S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 22 JUIN.			BOURSE DU 24 JUIN.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 50	»	»	»	69 47	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98 75	»	»	»	98 60	»	»
Obligations du Trésor.	471 25	»	»	»	472 50	1	25
Banque de France.	3470	»	»	10	3470	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1473 75	»	»	1 25	1472 50	»	1 25
Crédit Foncier colonial.	587 50	»	»	»	585	»	2 50
Crédit Agricole.	647 50	1 25	»	»	647 50	»	»
Crédit industriel.	635	»	»	»	637 50	2 50	»
Crédit Mobilier.	385	»	»	1 25	382 50	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	782 50	»	»	2 50	780	»	2 50
Orléans (estampillé).	890	»	»	1 25	883 75	»	6 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1225	»	»	»	1218 75	»	6 25
Est.	537 50	»	»	»	537 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	898 75	1 25	»	»	895	»	3 75
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Midi.	577 50	»	»	»	578 75	1 25	»
Ouest.	561 25	»	»	»	556 25	1	5
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1575	»	»	»	1580	5	»
Canal de Suez.	365	»	»	»	370	5	»
Transatlantiques.	417 50	2 50	»	»	415	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	52 65	»	»	15	52 70	»	05
Autrichiens.	485	»	1 25	»	485	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	400	»	1 25	»	397 50	»	2 50
Victor-Emmanuel.	75	»	»	»	80	5	»
Romains.	86 50	6 50	»	»	88	1 50	»
Crédit Mobilier Espagnol.	268 75	»	6 25	»	260	»	8 75
Saragosse.	125	7 50	»	»	115	»	10
Séville-Xérès-Séville.	34	»	1 50	»	33	»	1
Nord-Espagne.	108 75	»	1 25	»	105	»	3 75
Compagnie immobilière.	200	2 50	»	»	196 25	»	3 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	321 50	»	»	»	321	»	»
Orléans.	317	»	»	»	318	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	325	»	»	»	325	»	»
Ouest.	315	»	»	»	315	»	»
Midi.	315	»	»	»	314 50	»	»
Est.	308 50	»	»	»	309 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.